

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Troisième trimestre 2011

Mise à disposition du public le 1^{er} octobre 2011

SOMMAIRE

	Pages
Arrêtés du Maire	2 à 8
Décisions du Maire	9 à 11
Délibérations du Conseil Municipal	12 à 18

ARRÊTÉS DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DES HERBIERS,

Arrêté n°654 du 4 juillet 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique – avenue des Sables

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier avenue des Sables du 18 juillet au 1^{er} août 2011.

Arrêté n°657 du 5 juillet 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour course cycliste des Gentlemen le lundi 17 octobre 2011

Interdit le stationnement et la circulation de tous les véhicules le 17 octobre 2011 de 15h à 17h dans l'avenue de la Gare, la rue d'Ardelay et la rue des Marronniers.

Arrêté n°658 du 5 juillet 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de mise en œuvre d'une couche de roulement sur la VC 208

Ferme, en fonction des besoins des travaux, la circulation et le stationnement sur la VC 208 du 6 au 8 juillet 2011.

Arrêté n°659 du 7 juillet 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement gaz – rue du Bois Joly

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier rue du Bois Joly du 18 juillet au 29 juillet 2011.

Arrêté n°660 du 7 juillet 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux sur le réseau basse tension – rue Gâte Bourse

Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules (sauf riverains) au droit du chantier rue Gâte Bourse le 14 avril 2011.

Arrêté n°661 du 7 juillet 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique – rue de Beaurepaire

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – rue de Beaurepaire du 18 juillet au 1^{er} août 2011.

Arrêté n°662 du 7 juillet 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour la manifestation du Vendée Triathlon le 4 septembre 2011

Interdit la circulation de tous les véhicules le dimanche 4 septembre 2011 de 11h à 12h sur la rue Ampère (de la rue de l'Etendue à la rue Léonard de Vinci).

Arrêté n°663 du 7 juillet 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de mise en œuvre d'une couche de roulement sur la VC 208

Ferme, en fonction des besoins des travaux, la circulation et le stationnement sur la VC 208 du 11 au 13 juillet 2011.

Arrêté n°670 du 11 juillet 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux sur le réseau basse tension – rue Gâte Bourse – retrait de l'arrêté 2011-660

Retire l'arrêté 2011-660.

Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules (sauf riverains) au droit du chantier rue Gâte Bourse le 20 juillet 2011.

Arrêté n°671 du 11 juillet 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour les festivités du 14 juillet 2011

Interdit la circulation des véhicules du 13 juillet à 20h au 14 juillet à 1h place de la Gare, avenue de la Gare (de l'avenue Rondeau à la place de la Gare), avenue des Marronniers, rue du 11 Novembre (de la place de la Gare à l'avenue Rondeau).

Interdit la circulation des piétons sur l'ensemble du périmètre de sécurité le 13 juillet de 8h à 24h.

Arrêté n°674 du 12 juillet 2011 :

Mise en demeure concernant la divagation d'un chien appartenant à Melle GUICHETEAU Sophie

Met en demeure Melle GUICHETEAU Sophie de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la divagation de son chien.

Arrêté n°676 du 15 juillet 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement eau potable – giratoire du Poilu – rue du 8 Mai

Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation sur la rue du 8 Mai (de la rue de la Prise d'Eau à la rue du Tourniquet) du 18 au 22 juillet 2011.

Arrêté n°677 du 15 juillet 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau potable – rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier rue du Maréchal de Lattre de Tassigny du 18 au 29 juillet 2011.

Arrêté n°680 du 15 juillet 2011 :

Réglementation du fonctionnement de la fourrière animale – modification de la tarification

Modifie l'article 6 de l'arrêté n°819 du 7 octobre 2010 et fixe les frais de fourrière à 25 € pour le forfait de prise en charge et 13 € de pension par nuitée.

Arrêté n°677 du 15 juillet 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau potable – rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier rue du Maréchal de Lattre de Tassigny du 18 au 29 juillet 2011.

Arrêté n°687 du 19 juillet 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement électrique – rue de la Demoiselle

Interdit, en fonction des besoins des travaux, le stationnement sur le parking situé entre le collège Jean Rostand et la salle de la Demoiselle du 18 au 29 juillet 2011.

Arrêté n°689 du 121 juillet 2011 :

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – magasin VECOPRI et DIVA SHOES

Autorise l'établissement recevant du public, dénommé "Magasins VECOPRI et DIVA SHOES" classé dans la 2^{ème} catégorie de type M situé rue Ampère – ZI de la Buzenièrre aux Herbiers, à poursuivre son exploitation. L'exploitant est chargé de réaliser les prescriptions dans un délai de 3 mois.

Arrêté n°690 du 21 juillet 2011 :

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – maison de retraite du Clergé

Autorise l'établissement recevant du public, dénommé "Maison de retraite du Clergé" classé dans la 4^{ème} catégorie de type Uh et V situé au Landreau – 4 bis rue St Etienne aux Herbiers, à poursuivre son exploitation. L'exploitant est chargé de réaliser les prescriptions dans un délai de 6 mois.

Arrêté n°691 du 21 juillet 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de réfection de voirie – rue du Bignon

Met, en fonction des besoins, met en place un rétrécissement de chaussée pour des travaux de pose de bordures en accotement du 22 au 29 juillet 2011.

Arrêté n°698 du 26 juillet 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de pose de bordures en rive sur la RD 209

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier sur la VC 209 du 25 au 29 juillet 2011.

Arrêté n°706 du 28 juillet 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau potable – rue du Bignon

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier rue du Bignon du 20 au 31 août 2011.

Arrêté n°707 du 28 juillet 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour le moto cross régional du 11 septembre 2011

Interdit le stationnement des véhicules, sauf véhicules liés à l'organisation, de la Gautrie aux Peux sur le chemin rural n°568 et interdit la circulation des véhicules sur le chemin rural n°573 des Moulins des Peux le 11 septembre 2011 de 7h à 21h.

Arrêté n°725 du 5 août 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour la mise en place d'un échafaudage autour de l'église St Pierre – rue Nationale

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée manuellement par panneaux B15-C18 et piquets K10 ou par feux tricolores au droit du chantier rue Nationale du 22 au 26 août 2011.

Arrêté n°741 du 8 août 2011 :

Ouverture d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – salle du Dojo

Autorise l'établissement recevant du public dénommé salle du Dojo, classé dans la 3^{ème} catégorie, de type X et L, situé 5 avenue de Massabielle aux Herbiers, à ouvrir au public à compter de la date à laquelle l'arrêté est notifié. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°742 du 9 août 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour la réalisation d'un branchement gaz – rue du Pontreau

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée manuellement par panneaux B15-C18 et piquets K10 ou par feux tricolores au droit du chantier rue du Pontreau du 22 août au 9 septembre 2011.

Arrêté n°752 du 16 août 2011 :

Réglementation temporaire de la circulation pour cause de manifestation ferme ouverte à La Cossonnière

Interdit la circulation sur la VC n°281 sur la portion intérieure au village de la Cossonnière du 2 au 5 septembre 2011. La circulation se fera en sens unique sur le chemin rural de la Foy Marion.

Arrêté n°755 du 17 août 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour la mise en place d'un échafaudage autour de l'église St Pierre – rue Nationale – retrait de l'arrêté 2011-725

Retire l'arrêté n°725 du 5 août 2011.

Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules au droit du chantier rue Nationale les 23 et 24 août 2011.

Arrêté n°767 du 22 août 2011 :

Autorisation d'une vente au déballage centre commercial de la Tibourgère, avenue de la Tibourgère, le vendredi 16 septembre 2011 et le samedi 17 septembre 2011

Autorise l'ACAT à organiser temporairement une vente au déballage sur un terrain privé, avenue de la Tibourgère, les 16 et 17 septembre 2011.

Arrêté n°768 du 24 août 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'aménagement de la rue du 8 Mai et rue de la Prise d'Eau Ferme, en fonction des besoins des travaux, la circulation et le stationnement de tous les véhicules sauf riverains rue du 8 Mai (du giratoire du Poilu à la rue Flandres Dunkerque) et rue de la Prise d'Eau (de l'Espace Herbauges à la rue du 8 Mai) du 23 août au 23 septembre 2011.

Arrêté n°769 du 24 août 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'aménagement de la rue du 8 Mai et rue de la Prise d'Eau Ferme, en fonction des besoins des travaux, la circulation sur la VC 269, de la zone de la Pépinière à l'avenue de l'Aurore (sauf accès Espace Emeraude), du 23 août au 15 octobre 2011.

Arrêté n°772 du 25 août 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour la livraison d'équipements de chantier à l'église Saint Pierre – rue Nationale

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée manuellement par panneaux B15-C18 et piquets K10 ou par feux tricolores au droit du chantier rue Nationale le lundi 29 août 2011 après-midi.

Arrêté n°774 du 25 août 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'effacement de réseau rue Nationale

Ferme, en fonction des besoins des travaux, la circulation et le stationnement dans la rue Nationale (de la rue de l'Eglise à la rue de la Prise d'Eau) du 1^{er} au 27 septembre 2011.

Arrêté n°775 du 25 août 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement gaz – rue d'Ardelay

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier 42 rue du Bignon du 14 au 30 septembre 2011.

Arrêté n°777 du 29 août 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement gaz – rue d'Ardelay

Retire l'arrêté 775 du 25 août 2011.

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée manuellement par panneaux B15-C18 et par piquets K10 ou par feux tricolores au droit du chantier 42 rue du Bignon du 14 au 30 septembre 2011.

Arrêté n°778 du 29 août 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de mise en œuvre d'un ECF – avenue des Oeux

Ferme, en fonction des besoins des travaux, la circulation et le stationnement sur l'avenue des Oeux (du giratoire sortie de l'autoroute au giratoire sortie Ekho 4) du 1^{er} au 7 septembre 2011.

Arrêté n°801 du 7 septembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'aménagement de la rue de Saumur et de l'Avenue Massabielle

Ferme, en fonction des besoins des travaux, la voie à la circulation et au stationnement de la rue de Saumur (de la rue de l'Ouvrardière à l'avenue Massabielle) du 12 septembre au 10 novembre 2011.

Arrêté n°802 du 7 septembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'aménagement de la rue de Saumur et de l'Avenue de Massabielle

Limite, en fonction des besoins des travaux, la vitesse sera limitée à 30 km/h sur la RD 160 au droit du carrefour Massabielle du 12 septembre au 2 octobre 2011.

Arrêté n°803 du 7 septembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de remplacement de câble électrique Avenue Massabielle

Autorise ou interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation dans le sens Le Landreau – Dojo du 12 septembre au 2 octobre 2011;

Interdit, durant la durée des travaux, le stationnement et met en place un tourne à droite obligatoire en sortant de l'avenue Massabielle sur la RD 160.

Arrêté n°806 du 8 septembre 2011 :

Délégation temporaire et exceptionnelle dans les fonctions d'officier de l'état civil à Monsieur Jean-Pierre RICHOU, conseiller municipal

Délègue à Monsieur Jean-Pierre RICHOU, Conseiller municipal, les fonctions d'Officier d'Etat-Civil à l'occasion du mariage qui sera célébré le samedi 8 octobre 2011 à 16h.

Arrêté n°806 du 8 septembre 2011 :

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions- foyer Arc-en-Ciel

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Foyer Arc-en-Ciel, classé dans la 5^{ème} catégorie de type J, situé 9 rue des Mésanges aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°808 du 8 septembre 2011 :

Poursuite d'exploitation d'un établissement avec prescriptions - Hôtel Restaurant du Centre

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Hôtel Restaurant du Centre, classé dans la 5^{ème} catégorie de type NO, situé 6 rue de l'Eglise aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser les prescriptions dans un délai de 3 mois.

Arrêté n°809 du 8 septembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour branchement gaz - rue Nationale

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandé manuellement par panneaux B15-C18 et piquets K10 ou par feux tricolores au droit du chantier – rue Nationale du 15 au 23 septembre 2011.

Arrêté n°810 du 9 septembre 2011 :

Permis de stationnement- autorisation d'occupation du domaine public - installation temporaire d'un chapiteau sur le domaine public au profit du magasin THALIS - LES HERBIERS

Autorise le magasin THALIS à implanter un chapiteau de 40 m² sur la place du Marché du 16 au 19 septembre 2011 moyennant le versement de la somme de 13,07 €.

Arrêté n°814 du 12 septembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de remplacement câble HTA - Rue de la Prise d'eau

Ferme, en fonction des besoins des travaux, la circulation et le stationnement dans la rue de la Prise d'Eau du 12 au 23 septembre 2011.

Arrêté n°815 du 12 septembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'effacement de réseaux - Rue Nationale

Ferme, en fonction des besoins des travaux, la circulation dans la rue Nationale (de la rue de la Prise d'Eau à la rue de la Prée) dans le sens Pouzauges – Les Herbiers du 20 septembre au 4 novembre 2011.

Arrêté n°816 du 12 septembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'aménagement - Rue Flandres Dunkerque

Ferme, en fonction des besoins des travaux, la circulation et le stationnement dans le rue Flandres Dunkerque (de la rue des Champs à la rue du 8 Mai) du 12 septembre au 7 octobre 2011.

Arrêté n°817 du 12 septembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement gaz - Rue du Muguet

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandé manuellement par panneau B15-C18 et piquets K10 ou par feux tricolores au droit du chantier – rue du Muguet du 12 au 16 septembre 2011.

Arrêté n°822 du 16 septembre 2011 :

Ouverture exceptionnelle des concessions automobiles le dimanche 18 septembre 2011

Autorise l'ouverture exceptionnelle des concessions automobiles des Herbiers le dimanche 18 septembre 2011.

Arrêté n°823 du 16 septembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement eau - Rue d'Ardelay

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier rue d'Ardelay du 26 septembre au 7 octobre 2011.

Arrêté n°824 du 16 septembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement eau - Résidence domaine des Peux

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B5-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier Résidence Domaine des Peux du 26 septembre au 7 octobre 2011.

Arrêté n°829 du 19 septembre 2011 :

Organisation d'une vente au déballage - allée de la Venerie, allée des cerfs et allée des chevreuils - le dimanche 25 septembre 2011 de 10h à 19h - retrait de l'arrêté n°819 du 14 septembre 2011

Autorise Madame Mireille PINEAU à organiser temporairement une vente au déballage sur des terrains privés allée de la Venerie, allée des Cerfs et allée des Chevreuils le dimanche 9 octobre 2011 de 10h à 19h..

Arrêté n°830 du 19 septembre 2011 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'un commerce sur le marché Saint Pierre par le GAEC Le Pré Verger

Autorise le GAEC LE PRE VERGER à occuper un emplacement sur le Marché St Pierre à compter du 1^{er} octobre 2011.

Arrêté n°831 du 20 septembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour course cycliste des gentlemen le lundi 17 octobre 2011 - retrait de l'arrêté 2011-657

Retire l'arrêté n°2011-627.

Interdit le stationnement et la circulation de tous les véhicules le 17 octobre 2001 de 14h30 à 16h30 avenue de la Gare, rue d'Ardelay, rue des Marronniers.

Arrêté n°832 du 20 septembre 2011 :

Réglementation temporaires de circulation et de stationnement pour le déroulement de la foire du chrono le 16 octobre 2011 - retrait de l'arrêté 2011-347

Retire l'arrêté n°2011-347.

Interdit le stationnement des véhicules du 14 octobre à 8h au 17 octobre à 21h avenue de la Gare, rue du 11 Novembre, rue de la Guerche et avenue des Marronniers.

Réserve la circulation aux riverains via un macaron du 15 octobre à 8h au 16 octobre à 8h avenue de la Gara, rue Notre Dame, rue du 11 novembre, avenue des Marronniers.

Arrêté n°836 du 26 septembre 2011 :

Ouverture exceptionnelle des concessions automobiles le dimanche 9 octobre 2011

Autorise l'ouverture exceptionnelle des concessions automobiles le dimanche 9 octobre 2011.

Arrêté n°837 du 26 septembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour chantier de forage dirigé par ERDF - Avenue Charles de Gaulle

Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation sur la piste cyclable du 3 au 17 octobre 2011.

Arrêté n°838 du 26 septembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement gaz - Rue d'Ardelay

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation en sens unique alterné commandé manuellement par panneaux B15-C18 et piquets K10 ou par feux tricolores au droit du chantier Rue d'Ardelay du 3 au 14 octobre 2011.

Arrêté n°841 du 27 septembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour cause de course cycliste - Chrono des Nations- Les Herbiers - 16 octobre 2011

Interdit la circulation le 16 octobre 2011 sur la VC 269 de la rue Clément Ader à la rue Nationale.

Arrêté n°848 du 29 septembre 2011 :

Levée de l'interdiction de circuler pour les véhicules de plus de 3,5T sur l'Avenue du Bocage - Retrait de l'arrêté 2011-017

Lève l'interdiction de circuler pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes sur l'avenue du Bocage.

Arrêté n°849 du 29 septembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de remplacement de câbles HTA - Route de Cholet RD 160 - Retrait de l'arrêté 2011-843

Maintien, pendant la durée des travaux, la circulation sous rétrécissement de chaussée par panneaux K5c du 3 au 14 octobre 2011.

Arrêté n°851 du 29 septembre 2011 :

Autorisation de poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions - Lycée Jean Monnet

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Lycée Jean Monnet, classé dans la 2^{ème} catégorie, de type R, situé 57 rue de la Demoiselle, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°852 du 29 septembre 2011 :

Autorisation de poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions- Gymnase de l'Amiral

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Gymnase de l'Amiral, classé dans la 3^{ème} catégorie, de type X, situé rue de l'Amiral de l'Etenduère, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°853 du 29 septembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement électrique - avenue Charles de Gaulles

Ferme la circulation sur la piste cyclable située dans le collège Jean Rostand, avenue Charles de Gaulles, du 3 au 5 octobre 2011.

DÉCISIONS DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DES HERBIERS,

Décision n°88 du 8 juillet 2011 :

Locaux n°4 et n°5 du centre d'activités sis 37 rue Edouard Branly – Les Herbiers : avenant n°5 à la convention du 16 juillet 2004 conclue avec la SARL NEMO COM'PACK

Proroge l'occupation des locaux n°4 et n°5 du centre d'activités sis 37 rue Edouard Branly – Les Herbiers par la SARL NEMO COM'PACK jusqu'au 31 juillet 2012 moyennant une indemnité d'occupation mensuelle de 698,68 € HT.

Décision n°89 du 20 juillet 2011 :

Suppression d'une régie de recettes – restaurant scolaire municipale – repas gens du voyage

Supprime la régie de recettes ayant pour objet l'encaissement du produit des repas de la restauration scolaire municipale pour les enfants des gens du voyage.

Décision n°90 du 22 juillet 2011 :

Local commercial sis 7 Grande Rue - Les Herbiers : avenant n°2 au bail commercial du 28 juillet 2004 conclu avec la S.A.R.L TAUPIN ET ASSOCIES

Poursuit le bail à loyer à titre commercial, au profit de la S.A.R.L TAUPIN ET ASSOCIES, pour le bien suivant dont elle est propriétaire : un local commercial situé au rez-de-chaussée d'une surface d'environ 30 m², cadastré section AC n°723 et AC n°724. Ensemble situé 7 Grande Rue – Les Herbiers. Cette location se poursuit jusqu'au 31 juillet 2013. Le loyer mensuel sera révisé au 1^{er} août 2011 sur la base de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE, soit l'indice du 4^{ème} trimestre 2011 (1533). Pour la période du 01/08/2011 au 31/07/2012, le loyer s'élève à 555,60 €.

Décision n°92 du 26 juillet 2011 :

Garage n°3 sis rue du Brandon – Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec M. Thierry NEVEU

Met à la disposition de M. Thierry NEVEU le garage n°3 cadastré section AK n°705 et situé rue du Brandon – Les Herbiers moyennant une indemnité d'occupation mensuelle de 40 €.

Décision n°93 du 29 juillet 2011 :

Locaux sis 10 Avenue de l'Europe - Les Herbiers : avenant n°1 à la convention d'occupation conclue avec l'Association C.O.F.C.H.V

Proroge l'occupation des locaux sis 10 avenue de l'Europe aux Herbiers par l'association du CHRONO jusqu'au 31 août 2013.

Décision n°94 du 2 août 2011 :

Atelier-Relais n°1 sis 29 rue Denis Papin - Les Herbiers : avenant n°4 à la convention du 31 août 2006 conclue avec la S.A.R.L CHAPE FLUIDE HERBRETAISE

Proroge jusqu'au 31 août 2012 la convention d'occupation pour l'atelier-relais n°1 sis 29 rue Denis Papin aux Herbiers moyennant le versement d'une indemnité d'occupation mensuelle de 488 € HT.

Décision n°95 du 4 août 2011 :

Terrain sis lieu-dit Le Lac des Soupirs - Les Herbiers : bail d'occupation d'un terrain conclu avec le centre équestre poney club des Herbiers

Donne à bail à loyer au centre équestre poney club des Herbiers représenté par Mme Aurélie SAINT GAL, la parcelle cadastrée section XH n°35 d'une contenance de 2 ha 04 a 30 ca, ensemble sis lieu-dit Le Lac des Soupirs – Les Herbiers. Cette location est consentie pour une durée de 3 ans, à compter du 15 août 2011 moyennant un loyer annuel de 150,00 €. Ce loyer sera augmenté annuellement de 2 %. Cette révision interviendra de plein droit chaque année à la date de prise d'effet du bail, sur la base du loyer de l'année précédente.

Décision n°96 du 19 août 2011 :

Ateliers 19 et 20 et espaces extérieurs du site de la gare sis rue du 11 novembre 1918- LES HERBIERS - contrat de location conclu avec l'Office Municipal des Sports

Loue à l'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (O.M.S.), qui l'accepte, les biens immobiliers suivants :

- les Ateliers 19 et 20, sis rue du 11 novembre 1918,
- les espaces extérieurs du Site de la Gare.

Cette location est consentie du SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2011 au DIMANCHE 4 SEPTEMBRE 2011, la manifestation se déroulant du samedi 3 septembre 2011 au dimanche 4 septembre 2011 (de 13h30 à 18h30) moyennant versement à la Ville la somme de SIX CENT EUROS HORS TAXES (600,00 € HT) auquel il y a lieu d'ajouter la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur (à ce jour 19,6 %).

Décision n°97 du 23 août 2011 :

Modification de la régie de recettes du service Animation Jeunesse

Installe la régie de recettes du Service Animation Jeunesse dans les locaux du secrétariat du pôle actions éducatives.

Décision n°98 du 30 août 2011 :

Locaux sis 10 avenue de l'Europe aux Herbiers : avenant n°1 au bail de droit commun conclu avec l'association Amis sans Frontière

Proroge jusqu'au 31 août 2013, à titre gracieux, l'occupation des locaux sis immeuble La Verdure aux Herbiers par l'association Amis sans Frontière.

Décision n°99 du 31 août 2011 :

Atelier-relais n°4 sis 35 rue Denis Papin – Les Herbiers : avenant n°3 à la convention du 3 septembre 2006 conclue avec la SARL CONVERGENCE

Proroge jusqu'au 3 septembre 2013 la convention d'occupation pour l'atelier-relais n°4 sis 35 rue Denis Papin aux Herbiers conclue avec la SARL CONVERGENCE moyennant une indemnité d'occupation mensuelle de 488 € HT du 4 septembre 2011 au 3 septembre 2012 et de 565 € HT du 4 septembre 2012 au 3 septembre 2013.

Décision n°100 du 31 août 2011 :

Garages n°11 et n°13 sis rue du Pont de la Ville - Les Herbiers : convention d'occupation précaire conclue avec la SCP DABLEMONT et DE BLANDERE

Met à disposition de la SCP DABLEMONT et DE BLANDERE, à titre provisoire et précaire, les garages n°11 et n°13 cadastrés section AE n°189 et AE n°188, situés rue du Pont de la Ville – Les Herbiers. Cette location est consentie à compter du 1^{er} septembre 2011 pour une durée de 6 mois, moyennant versement à la Ville d'une indemnité d'occupation mensuelle de 60,00 €.

Décision n°101 du 1^{er} septembre 2011 :

Local de stockage sis 21 rue Gâte Bourse - Les Herbiers : avenant n°1 au bail dérogatoire conclu avec la S.A.R.L STECO

Modifie à compter du 12 septembre 2011 le bien immobilier donné à bail à loyer au profit de la SARL STECO comme il suit : un local de stockage situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 21 rue Gâte Bourse aux Herbiers, ensemble du bien cadastré section AC n°36.

Décision n°102 du 9 septembre 2011 :

Tarifs d'animations- régie de recettes du Service Animation Jeunesse

Définit le tarif de la sortie accrobranches du 22 juillet à 15 € et le stage découverte et initiation de la pêche du 4 août 2011 à 4 €.

Décision n°103 du 19 septembre 2011 :

Ateliers 19 et 20 et espaces extérieures du site de la Gare sis rue du 11 novembre 1918 / Les Herbiers – contrat de location conclu avec l'association "Les Roulettes Herbretaises"

Loue à l'association "Les Roulettes Herbretaises" les ateliers 19 et 20 et les espaces extérieures du site de la Gare sis rue du 11 novembre 1918 aux Herbiers les 24 et 25 septembre 2011 moyennant une indemnité d'occupation de 600 € HT.

Décision n°104 du 20 septembre 2011 :

Bureau n°2 premier étage de l'immeuble sis 5 rue Château Gaillard – Les Herbiers : bail dérogatoire conclu avec la SARL BRAYNAS

Donne à bail à loyer à la SARL BRAYNAS le bureau n°2 et un accès aux parties communes de l'immeuble sis 5 rue Château Gaillard à compter du 1^{er} octobre 2011 moyennant un loyer mensuel de 285,04 €.

Décision n°105 du 21 septembre 2011 :

Local n°10 du centre d'activités sis 37 rue Edouard Branly – Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec Melle Aurélia ROTURIER

Met à disposition de Melle Aurélia ROTURIER, auto-entrepreneur, le bureau n°10 du centre d'activités sis 37 rue Edouard Branly aux Herbiers moyennant une indemnité d'occupation de 150 € HT du 01/10/2011 au 30/09/2012.

Décision n°106 du 26 septembre 2011 :

Bureau n°7 premier étage de l'immeuble sis 5 rue Château Gaillard -Les Herbiers : avenant n°1 au bail dérogatoire conclu avec la SARL TERREV AND LEGEND

Poursuit la location du bureau n°7 sis 5 rue Château Gaillard au profit de la SARL TERREV AND LEGEND jusqu'au 31 octobre 2011 moyennant un loyer mensuel de 360,30 € HT.

Décision n°107 du 27 septembre 2011 :

Atelier 20 et espaces extérieurs du site de la Gare sis rue du 11 Novembre 1918 / Les Herbiers : contrat de location conclu avec l'association "Le Quai 8 Club"

Loue à l'association LE QUAI 8 CLUB le bâtiment n°20 et les espaces extérieurs du site de la Gare sis rue du 11 novembre 1918 du 6 au 10 octobre 2011 moyennant le versement de la somme de 850 € HT.

Décision n°108 du 28 septembre 2011 :

Ateliers 19/20 et espaces extérieurs du site de la Gare sis rue du 11 novembre 1918 - Les Herbiers : contrat de location conclu avec l'Association le Comité d'Organisation de la Fête du Chrono des Herbiers Vendée

Loue à l'association COFCHV les ateliers n°19 et 20 et les espaces extérieurs du site de la Gare sis rue du 11 novembre 1918 du 12 au 18 octobre 2011 moyennant le versement de la somme de 6 900 € HT.

Décision n°109 du 28 septembre 2011 :

Ateliers 19/20 et espaces extérieurs di site de la Gare sis rue du 11 novembre 1918 - Les Herbiers : contrat de location conclu avec l'Association CANARI CLUB HERBRETAIS

Loue à l'association CANARI CLUB HERBRETAIS l'atelier n°20, une partie de l'atelier n°19 et les espaces extérieurs du site de la Gare sis rue du 11 novembre 1918 du 19 au 23 octobre 2011 moyennant le versement de la somme de 1 300 € HT.

Décision n°110 du 28 septembre 2011 :

Local commercial n°3 sis 3 rue des Halles – Les Herbiers : bail dérogatoire conclu avec la SARL O HASARD DU TEMPS

Donne à bail à loyer à la SARL O HASARD DU TEMPS le local commercial n°3 sis 3 rue des Halles moyennant un loyer mensuel de 260,90 € HT.

Décision n°111 du 30 septembre 2011 :

Local sis bâtiment de l'Etendue - Les Herbiers : convention de mise à disposition conclue avec l'Association "KIWI BALENGA"

Met à la disposition de l'Association KIWI BALENGA une salle d'une superficie de 20 m² située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Orangerie – site de l'Etendue – Les Herbiers, ensemble cadastré section AI n°311 à compter du 9 octobre 2011 jusqu'au 1^{er} juillet 2012 moyennant versement à la Ville d'une indemnité d'occupation annuelle de 10 €.

Décision n°112 du 30 septembre 2011 :

Tarifs d'animations – régie de recettes du Service Animation Jeunesse

Fixe le tarif de la sortie DISNEYLAND PARIS du 22 octobre 2011 à 30 €.

Décision n°113 du 30 septembre 2011 :

Attribution de la "Bourse Ozez" – Service Animation Jeunesse

Attribue une bourse de 350 € au projet "Jamboree en Suède" présenté par l'association Scouts et guide de France Groupe Montfort Doyenné des Herbiers.

DÉLIBÉRATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

DU 4 JUILLET 2011 :

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE RELATIF A L'OPERATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE LA TIBOURGÈRE

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu d'activité établi par la SEM ORYON au 31 décembre 2010.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE RELATIF A L'OPERATION « VAL DE LA PELLINIERE »

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu d'activité établi par la SEM ORYON au 31 décembre 2010.

3 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal décide de créer :

- 1 emploi d'Adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet
- 1 emploi de Technicien principal 1^{ère} classe à temps complet

Et de transformer :

- 1 emploi d'Adjoint administratif 2^{ème} classe en Adjoint d'animation 2^{ème} classe
- 1 emploi d'Agent des écoles maternelles principal 2^{ème} classe en Agent social de 2^{ème} classe

4 - BUDGET 2011 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil municipal approuve le projet de décision modificative n°2.

5 - REALISATION D'UNE PISTE D'ATHLETISME ET D'UN TERRAIN DE RUGBY - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Le Conseil municipal :

- attribue à la Communauté de Communes du Pays des Herbiers un fonds de concours de 500 000 €,
- précise que les sommes seront versées après production des pièces justifiant le commencement de l'opération,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

6 - TAXE SUR LES SPECTACLES – EXONERATION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil municipal décide l'exonération totale de la taxe sur les spectacles pour les manifestations organisées par les associations sportives régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 et ce pour l'année 2012.

7 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DIVERSES

Le Conseil municipal décide de :

- suivre les propositions de ses commissions et donner son accord aux subventions,
- autoriser M. le Maire à procéder aux mandatements correspondants,
- que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2011,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dont le montant de la subvention dépasse le somme de 23 000€.

8 - ACQUISITION DE MATERIELS POUR LES ESPACES VERTS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal décide de :

- solliciter les aides financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de Vendée Eau et du GAL Les Herbiers - St-Fulgent dans le cadre du programme Leader, pour ces acquisitions,
- autoriser M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer toutes pièces nécessaires à l'établissement des dossiers de demandes de subventions.

9 - ZONE DU BOIS JOLY V – CESSIION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE DIV

Le Conseil municipal :

- décide la cession d'une portion des terrains cadastrés section ZX n° 232 et 233, d'une contenance approximative de 4030 m², à la société D.I.V. ou toute société s'y substituant dans le cadre de cette opération, moyennant le prix de 6,50 € HT / m² (TVA sur marge en sus : 19,60 % sur une marge HT de 5,03 € / m²),
- décide d'insérer dans l'acte authentique (et l'avant-contrat le cas échéant), une clause anti-spéculative destinée à la restitution de l'avantage financier initialement consenti par la Ville en cas de revente du lot ou d'une portion du lot en terrain nu (la plus-value restituée serait égale à la différence entre le prix de revente

et le prix initial majoré de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction ou de tout autre indice à déterminer dans l'acte),

- autorise l'acquéreur à déposer un dossier de demande de permis de construire préalablement à la signature de l'acte authentique de vente,
- décide de laisser à la charge de l'acquéreur tous frais de raccordement aux réseaux de distribution,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de Mes DABLEMONT-DE BLANDERE / Les Herbiers étant chargée de la rédaction de l'acte de vente.

10 - ZONE D'ACTIVITES EKHO 4 – CESSIION DE PORTIONS DU LOT H AUX SOCIETES VERTAL ET HCL HABITAT (GROUPE BONNIN-CHARBONNEAU) – ABROGATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2009

Le Conseil municipal :

- abroge la délibération n° 15 du 9 février 2009,
- décide la cession :
 - . à la société VERTAL ou toute société s'y substituant dans le cadre de cette opération (M. Patrick NEAU), d'un terrain cadastré section XR n° 88p, d'une contenance approximative de 36a 85ca,
 - . à la société HCL Habitat/BONNIN-CHARBONNEAU ou toute société s'y substituant dans le cadre de cette opération (M. BONNIN Claude), d'un terrain cadastré section XR n° 88p, d'une contenance approximative de 3453 m²,
 - . moyennant le prix de 25 € HT / m² (TVA sur marge en sus : 19,60 % sur une marge HT de 21,33 € / m²),
- décide d'insérer dans l'acte authentique (et l'avant-contrat le cas échéant), une clause anti-spéculative destinée à la restitution de l'avantage financier initialement consenti par la Ville en cas de revente du lot ou d'une portion du lot en terrain nu (la plus-value restituée serait égale à la différence entre le prix de revente et le prix initial majoré de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction ou de tout autre indice à déterminer dans l'acte),
- autorise les acquéreurs à déposer un dossier de demande de permis de construire préalablement à la signature de l'acte authentique de vente,
- décide de laisser à la charge des acquéreurs tous frais de raccordement aux réseaux de distribution,
- précise qu'une canalisation du réseau public d'assainissement traverse le terrain XR 88 (au sud - servitude de passage),
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer toutes pièces nécessaires, Me LEVAUFRE étant chargé de la rédaction de l'acte de vente.

11 - CESSIION D'UNE PORTION DE TERRAIN AU LIEU-DIT LA POINTE – AUX CONSORTS BORDELAIS

Le Conseil municipal :

- décide la cession d'une portion du terrain cadastré section XN n° 118p aux Consorts BORDELAIS, moyennant le prix de 7 € / m², les frais d'arpentage et autres étant à leur charge,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint, à signer toutes pièces nécessaires pour la rédaction de l'acte authentique en l'étude de Mes DABLEMONT-DE BLANDERE / Les Herbiers.

12 - PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES DROITS DE L'HOMME – CESSIION DE TERRAINS A LA SARL DUOT PROMOTION

Le Conseil municipal :

- décide la cession de l'emprise foncière correspondant aux îlots susmentionnés à la SARL DUOT PROMOTION, aux conditions suivantes :

. prix : suivant l'évaluation du service du Domaine, le prix global est fixé à 458 900 € (au total, 4589 m² SHON).

Toutefois, cette estimation ne tient pas compte des travaux à réaliser pour rendre effectif ce projet de construction. Aussi, il convient de déduire de ce montant les coûts supplémentaires engendrés d'une part, par la nature du sous-sol, d'autre part, par une modification des exigences réglementaires : prescriptions « centennales » au lieu des prescriptions « trentennales » (crues). L'estimation des travaux suivant devis s'élève, à ce jour, à :

→ travaux de fondations spéciales rendus nécessaires compte tenu de la nature du sous-sol : 238 244,80 €,

→ réalisation d'un bassin de rétention : 44 774,60 €.

Par conséquent, le prix de cession de l'ensemble immobilier est fixé à 38,35 € / m² SHON ;

. cette emprise foncière totale devra être affectée à la réalisation des projets définis ci-dessus pour les îlots A2 – B1 – B3 (en cas de non réalisation de tout ou partie du projet de construction, la rétrocession

du foncier non concerné par les travaux sera proposée prioritairement à la Ville au prix de 38,35 € / m² SHON),

- autorise l'acquéreur à déposer un dossier de demande de permis de construire préalablement à la signature de l'acte authentique de vente,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de Me BULTEAU / Le Poiré-sur-Vie étant chargée de la rédaction de l'acte de vente.

13 - CONSTRUCTION DE LOCAUX SCOLAIRES AU PETIT BOURG – ECHANGE FONCIER AVEC L'OGEC DU PETIT BOURG

Le Conseil municipal :

- décide l'échange des biens susvisés avec l'OGEC du Petit Bourg,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de Me LEVAUFRE / Les Herbiers étant chargée de la rédaction de l'acte.

14 - SINISTRES D'ASSURANCE – PRISE EN CHARGE DIRECTE

Le Conseil municipal :

- décide le remboursement des frais suivants :
M. Emilien ALLETRU : 183,80 € T.T.C pour le remplacement du pneu avant droit de son véhicule,
- décide de prendre tout acte nécessaire au règlement amiable de cette situation et d'inscrire les crédits nécessaires qui seront prélevés au compte 0201- 6227 du budget principal.

15 - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – AVENANT N° 2 AU CONTRAT D'AFFERMAGE CONCLU AVEC LA SOCIETE NANTAISE DES EAUX SERVICES

Le Conseil municipal approuve le projet d'avenant au contrat d'affermage et autorise M. le Maire à le signer.

16 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2010

Le Conseil municipal décide de prendre acte du compte rendu de gestion du service public d'assainissement collectif de l'exercice 2011.

La totalité du rapport est consultable en mairie – service juridique et patrimonial – aux jours et heures habituels d'ouverture.

17 - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DES VILLAGES DE LA BELLETIERE ET DE LA JONCHERE – AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX LOT 1

Le Conseil municipal approuve l'avenant et autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa passation.

18 - FOURNITURE DE PRODUITS PETROLIERS RAFFINES LIQUIDES – AVENANT N°1 AU MARCHE DE FOURNITURES LOT 2 FIOUL DU 29 DECEMBRE 2008

Le Conseil municipal approuve l'avenant et autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa passation.

19 - SUBVENTIONS KILOMETRIQUES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil municipal :

- suit les propositions de sa commission et donner son accord aux subventions,
- autorise M. le Maire à procéder aux mandatements correspondants,
- décide que les crédits nécessaires seront prélevés au compte 40 1-6574-SUBDEPL du budget primitif 2011, au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports.

20 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ATTRIBUEES AUX CLUBS SPORTIFS

Le Conseil municipal :

- suit les propositions de sa commission et donne son accord aux subventions « Manifestations évènementielles »,
- autorise M. le Maire à procéder aux mandatements correspondants, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2011 au titre de l'enveloppe des subventions évènementielles réservées aux sports compte 40 1.6574-SUBEVEN.
- suit les propositions de sa commission et donne son accord aux subventions des clubs «ne répondant pas aux critères de l'OMS»,

- autorise M. le Maire à procéder aux mandatements correspondants, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2011 au titre de l'enveloppe des subventions des clubs hors critères OMS réservée aux sports compte 40 1.6574-SUBHORSOMS.

21 - VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION AUX COMMUNES DE ST PAUL EN PAREDS, MESNARD LA BAROTIERE ET MOUCHAMPS POUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES – ANNEE 2010-2012

Le Conseil municipal :

- fixe le montant des sommes à allouer à ces trois écoles comme suit : Ecole Privée de MOUCHAMPS 5 300,00 € - Ecole de SAINT PAUL EN PAREDS 5 300,00 € - Ecole de MESNARD LA BAROTIERE 2 661,00 €,
- autorise M. le Maire à mandater les sommes correspondantes aux communes de MESNARD-LA-BAROTIERE, de SAINT-PAUL-EN-PAREDS et de MOUCHAMPS,
- décide que les crédits nécessaires seront prélevés sur les disponibilités du budget.

DU 19 SEPTEMBRE 2011 :

1 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal décide de :

Transformer les emplois suivants :

1 - au titre des avancements de grade 2011

- un chef de service de police municipale en un chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe principal de 1^{ère} classe
- un adjoint administratif de 2^{ème} classe en un adjoint administratif de 1^{ère} classe
- un adjoint d'animation de 2^{ème} classe en 1 adjoint d'animation de 1^{ère} classe
- un agent de maîtrise en un agent de maîtrise principal
- un adjoint technique principal 2^{ème} classe en un adjoint technique principal 1^{ère} classe
- deux adjoints techniques de 1^{ère} classe en deux adjoints techniques principaux 2^{ème} classe
- un adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe en un adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe
- un adjoint technique de 2^{ème} classe en un agent de maîtrise

2 - au titre du développement des services

- un adjoint technique principal de 1^{ère} classe en un adjoint administratif 2^{ème} classe

Créer les emplois suivants :

- un attaché à temps complet
- un adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 14h hebdomadaires soit 40%
- un adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet
- un assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 5h hebdomadaires soit 20 %
- un adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet

2 - TITRES DE RECETTES : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables.

3 - CESSION D'UN TRACTOPELLE A LA SOCIETE SMAT SERVICES

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à :

- céder à la société SMAT SERVICES – ZA les Fours – 85140 SAINT MARTIN DES NOYERS – ce tractopelle au prix de 13 000 €,
- sortir ce bien de l'inventaire communal.

La présente recette sera imputée au compte 0203-775 du budget principal 2011.

4 - PARTICIPATION A VENDEE EAU

Le Conseil municipal décide le versement d'une participation d'un montant de 1 932,35 € à Vendée Eau pour les travaux d'alimentation en eau potable et autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer la convention à intervenir.

5 - MODULATION DU TARIF DE LA TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES

Le Conseil municipal décide, pour la première fois au titre de la taxe sur les surfaces commerciales perçue à compter de l'année suivante, d'appliquer à son montant un coefficient multiplicateur et fixe le coefficient multiplicateur à 1.05.

6 - DEVELOPPEMENT CULTUREL : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à solliciter auprès de la D.R.A.C. une subvention d'un montant de 15 000 €.

7 - AMENAGEMENT DU PARKING D'ELBEE – ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A M. SARRAZIN

Le Conseil municipal :

- décide l'acquisition du terrain AD 90 moyennant le prix de 75 € / m²,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de Mes DABLEMONT-DE BLANDERE étant chargée de la rédaction de l'acte de vente,
- décide d'imputer la dépense au budget principal 2011 – opération 9002 – compte 824-2118.

8 - REAMENAGEMENT DE LA PLACE DES DROITS DE L'HOMME – EMPLACEMENT RESERVE – EXERCICE DU DROIT DE DELAISSEMENT PAR M. GANDRILLON - ACQUISITION D'UNE MAISON D'HABITATION SISE RUE DES PIERRES FORTES

Le Conseil municipal :

- décide l'acquisition de la propriété bâtie cadastrée section AD n° 130 et 568 moyennant la somme globale de 110 000 € à laquelle il convient d'ajouter une indemnité de remploi de 10 % de la valeur du bien, soit 11 000 €,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de Mes DABLEMONT-DE BLANDERE étant chargée de la rédaction de l'acte de vente,
- décide d'imputer la dépense au budget principal 2011 – opération 9002 - compte 824-2138.

9 - PROJET DE REQUALIFICATION DU QUARTIER DE LA GARE – ACQUISITION D'UNE MAISON D'HABITATION SISE 8 RUE DE LA GUERCHE APPARTENANT A M. BARBOT

Le Conseil municipal :

- décide l'acquisition de :
 - une maison d'habitation d'une surface habitable de 50 m² environ (mitoyenne à une autre maison acquise récemment par la Ville : porte d'accès au bien contigu dans la buanderie) implantée sur les parcelles C 2330 - 2870 faisant l'objet d'un règlement de copropriété,
 - 400/1000èmes de copropriété ou des parties communes générales de l'ensemble de l'immeuble,moyennant le prix de 60 000 €, indemnité de remploi de 10 % comprise.
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de Mes DABLEMONT-DE BLANDERE étant chargée de la rédaction de l'acte,
- décide d'imputer la dépense au budget principal 2011 - opération 9002 – compte 824-2138.

10 - PROJET D'AMENAGEMENT D'UN PARC DE STATIONNEMENT – OPERATION DE LOGEMENTS – ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SIS 13-23 BIS GRANDE RUE APPARTENANT AUX CONSORTS CHAUMONT

Le Conseil municipal :

- décide l'acquisition d'un immeuble à usage mixte (AC 616) situé 13/23bis Grande rue (zone UAz au PLU) et comprenant :
 - un local commercial de 50 m² actuellement occupé (cabinet d'infirmiers - loyer de 550 € / mois),
 - une partie habitation de 50 m² à l'étage également louée (loyer de 350 € / mois).
 - de ce bien cadastré section AC n° 616 moyennant le prix de 135 000 €,
- autorise M. le Maire, ou le 1^{er} Adjoint, à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de M^e LEVAUFRE / Les Herbiers étant chargée de la rédaction de l'acte,
- décide d'imputer la dépense au budget principal 2011 – opération 9002 – compte 824-2138.

11 - LOTISSEMENT A USAGE D'HABITATION « LE PONT DE LA ROCHE » - TRANSFERT DES EQUIPEMENTS COMMUNS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Conseil municipal :

- décide l'acquisition, à titre gracieux, des biens cadastrés section C n° 4657, 4658, 4659, 4660, constituant les voies et espaces communs du lotissement "Le Pont de la Roche",

- décide le classement des terrains susmentionnés dans le domaine public routier communal,
- autorise M. le Maire, ou le 1^{er} Adjoint, à signer tous actes nécessaires, les frais étant à la charge du cédant.

12 - REGULARISATION FONCIERE - TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PORTION DE LA RUE DE LA PRISE D'EAU APPARTENANT A LA S.C.I. D'HERBAUGES

Le Conseil municipal :

- décide l'acquisition, à titre gracieux, du bien cadastré section AE n° 567, d'une contenance de 16a 80ca,
- décide le classement dudit terrain dans le domaine public routier de la Ville,
- autorise M. le Maire, ou le 1^{er} Adjoint, à signer tous actes nécessaires.

13 - ZAC DU GRAND FIEF – CESSION D'UN TERRAIN A LA S.C.I. DOMUS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT AFFECTE A L'ACTIVITE DU SESSAD

Le Conseil municipal :

- décide la cession à la S.C.I. DOMUS, d'un terrain cadastré section AH 629p, 631p et 624, d'une contenance approximative de 19a 67ca, moyennant le prix de 45 € HT / m² (TVA sur marge en sus : 19,60 % sur une marge HT de 39,73 € / m²),
- autorise l'acquéreur à déposer un dossier de demande de permis de construire et effectuer toutes études de sol et levés de géomètre préalablement à la signature de l'acte authentique de vente,
- décide de laisser à la charge de l'acquéreur tous frais de raccordement aux réseaux de distribution,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de Me DABLEMONT-DE BLANDERE étant chargée de la rédaction de l'acte de vente.

14 - ZONE D'ACTIVITES LA PEPINIERE – CESSION D'UN TERRAIN A M. ET MME BEAUSSIRE

Le Conseil municipal :

- décide la cession à M. et Mme BEAUSSIRE ou toute société s'y substituant dans le cadre de cette opération (création à l'initiative de M. et Mme BEAUSSIRE), d'un terrain cadastré section C n° 4808, d'une contenance approximative de 55a 82ca, moyennant le prix de 9 € HT / m² (TVA sur marge en sus : 19,60 % sur une marge HT de 5,31 € / m²),
- décide d'insérer dans l'acte authentique (et l'avant-contrat le cas échéant), une clause anti-spéculative destinée à la restitution de l'avantage financier initialement consenti par la Ville en cas de revente du lot ou d'une portion du lot en terrain nu (la plus-value restituée serait égale à la différence entre le prix de revente et le prix initial majoré de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction ou de tout autre indice à déterminer dans l'acte),
- autorise les acquéreurs à déposer un dossier de demande de permis de construire préalablement à la signature de l'acte authentique de vente,
- décide de laisser à la charge des acquéreurs tous frais de raccordement aux réseaux de distribution,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de Me LEVAUFRE étant chargée de la rédaction de l'acte de vente.

15 - ZONE D'ACTIVITES LA MAINE – CESSION D'UN TERRAIN A MM DAMOUR, BRISSON, DABLEMONT ET MME DE BLANDERE – ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 11 DU 9 FEVRIER 2010

Le Conseil municipal décide d'abroger la délibération n°11 du 9 février 2010.

16 - REVISION GENERALE DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Le Conseil municipal décide la révision du Règlement Local de Publicité.

17 - REHABILITATION DE BATIMENTS A DESTINATION DE L'OCCUPATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHÉ

Le Conseil municipal :

- prend acte de la désignation de l'attributaire par le maître d'ouvrage,
- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour réhabilitation de bâtiments à destination de l'occupation d'un centre technique municipal pour un forfait provisoire de rémunération de 164 250,00 € HT,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer ledit marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à son déroulement.

18 - ANNULATION D'UNE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION D'UN DUATHLON – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20 DU 4 JUILLET 2011

Le Conseil municipal annule l'attribution d'une subvention de 300 € à l'association LES HERBIERS TRIATHLON pour l'organisation d'un duathlon le 4 septembre 2011.

19 - TRANSPORTS DES ELEVES DE L'IME A LA SALLE GÂTE BOURSE – ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

Le Conseil municipal donne son accord à la reconduction de l'aide financière de 2 646 € TTC que la Commune alloue à l'Institut Médico-éducatif (IME) pour la prise en charge du transport des élèves au gymnase Gâte Bourse pour un atelier animé par les éducateurs sportifs municipaux pour l'année scolaire 2011/2012.

20 - VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION A L'OGEC DE L'ECOLE PRIVEE DE MOUCHAMPS POUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (ANNEE 2010-2011) – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°21 DU 4 JUILLET 2011

Le Conseil Municipal modifie la délibération n°21 du 4 juillet 2011 en décidant le versement de la somme de 466,40 € à l'OGEC de l'école privée de Mouchamps, les crédits nécessaires étant prélevés sur le budget principal 2011 au compte 2123-6574.